

# Note de cadrage

## Piloter une fiche action dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB)

La **SRB 2023-2032** est une feuille de route partagée visant la préservation et la reconquête de la biodiversité pour répondre à trois grands défis sociétaux : la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la santé des écosystèmes et des populations selon l'approche « One Health », et le développement économique dans les territoires.

Sous la responsabilité de la Région, l'OFB et la DREAL qui veillent à la cohérence entre la SRB et les autres politiques régionales (comme Néo Terra) et nationales (comme la Stratégie Nationale Biodiversité 2030), la SRB est animée par l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

Co-construite avec les acteurs du territoire régional, la SRB repose sur **20 objectifs et 49 fiches actions** traitant de la connaissance et de la préservation de la biodiversité, de l'accompagnement des territoires pour déployer les Solutions fondées sur la Nature, du développement économique intégrant les enjeux de préservation, de la mobilisation de la société pour agir, et enfin de la cohérence et de l'efficacité des politiques publiques.

Chaque fiche action est mise en œuvre à différents niveaux :

- Au **niveau stratégique**, des structures régionales (co)pilotent l'action ;
- Au **niveau opérationnel**, des structures, régionales ou infrarégionales, portent des projets qui ont vocation à être labellisés « SRB » ;
- Des **partenaires techniques et financiers** apportent leur appui aux pilotes et/ou porteurs de projets de manière transversale.

*\*Une même structure peut avoir plusieurs rôles.*

**Cette note précise le périmètre d'intervention des pilotes d'action de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (SRB).**

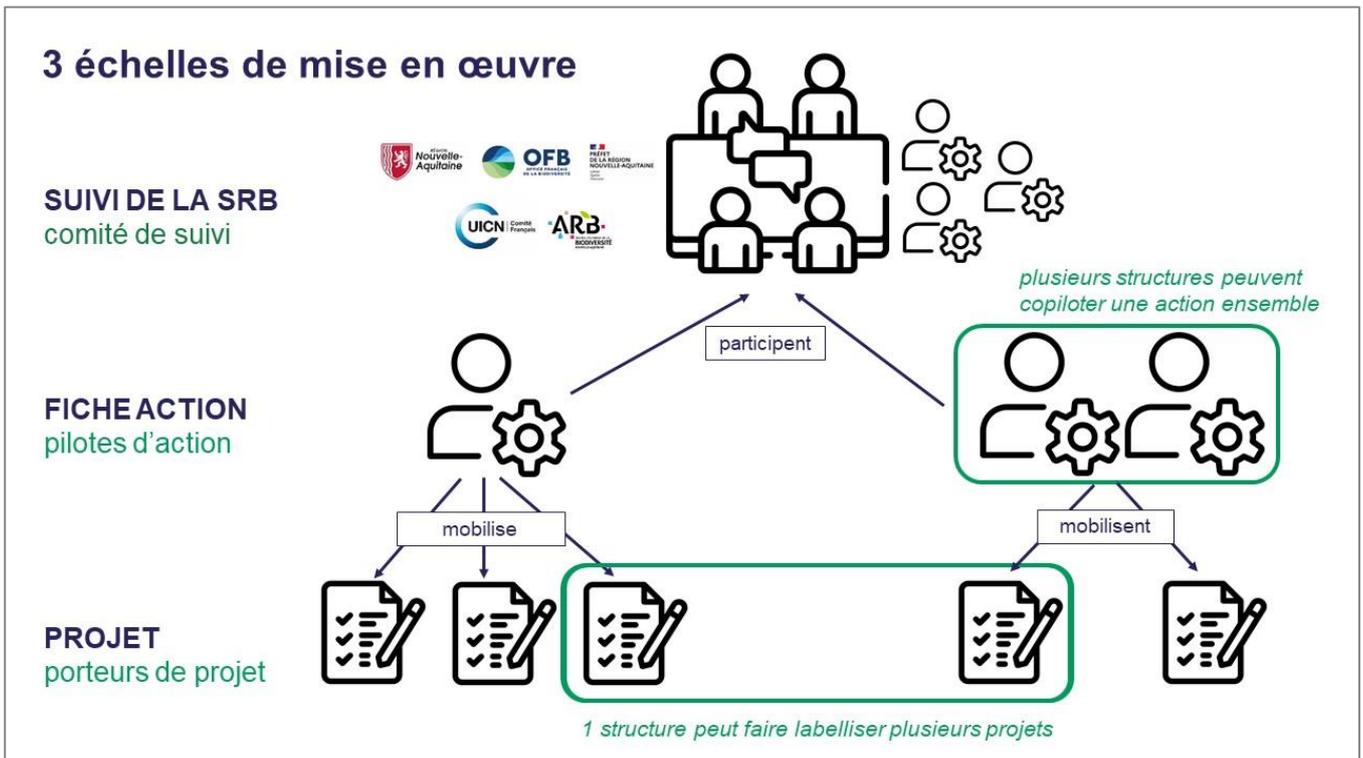
[Site web](#)

[Contact](#)



## PILOTER UNE FICHE ACTION : qui, pourquoi, comment ?

**Piloter une fiche action**, c'est faciliter sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation en menant une démarche volontaire auprès des porteurs de projet et en prenant part au comité de suivi de la SRB.



### Qui ?

**Toute structure volontaire** peut piloter ou copiloter une action si elle réunit les conditions suivantes :

- Avoir une **vision d'ensemble** (pas forcément exhaustive) sur les acteurs, projets et dispositifs d'aide en rapport avec la thématique de la fiche action dans le contexte néo-aquitain ;
- Avoir une **expertise technique** sur les sujets et outils en lien avec la fiche action ;
- Assurer un **rôle d'animation et / ou coordination territoriale** auprès des départements, collectivités locales, bassins versants, entreprises, associations, fédérations, etc. pour créer des synergies au service d'une ambition régionale.

### Pourquoi ?

- **Participer activement à la mise en œuvre de la SRB** dans le domaine de la fiche action et dynamiser l'action en lien avec les partenaires techniques ;
- **Intégrer une communauté d'acteurs** impliqués sur la biodiversité à travers un engagement sur le long terme ;



- **Être informé des projets** en cours d'émergence ou de réalisation en Nouvelle-Aquitaine, en lien avec la fiche action mais pas uniquement (tous les projets sont portés à la connaissance du comité de suivi) ;
- **Partager des éléments de connaissance et d'appréciation avec d'autres acteurs régionaux** en vue de construire progressivement des principes communs de mise en œuvre de projets « biodiversité » ;
- **Bénéficier des outils de communication** de la SRB (site Internet, charte d'usage) et de l'ARB (agenda, infolettre, réseaux sociaux, ...) pour relayer des événements techniques ou des dispositifs d'aide au bénéfice de l'action mise en œuvre ;
- **Renforcer son positionnement dans le panorama régional des acteurs de la biodiversité** ;
- **Valoriser son expérience et son savoir** dans l'intérêt de la biodiversité régionale.

## Comment ?

### **1. Mobiliser les porteurs de projet en impulsant et/ou relayant des initiatives régionales**

- Mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation de la fiche action en les adaptant aux besoins des porteurs de projet néo-aquitains (relais d'outils / dispositifs d'aide / ressources techniques, mise en réseau, aide à l'ingénierie de projet, ...) ;
- Encourager et relayer les projets en lien avec la fiche action.

### **2. Contribuer à la mise en œuvre générale de la SRB**

- Communiquer sur la SRB, relayer la démarche auprès des réseaux d'animation thématiques et territoriaux ;
- Partager avec les autres membres du comité de suivi des actualités / informations / ressources en rapport avec la fiche action et utiles aux porteurs de projets, permettant notamment :
  - l'enrichissement du [document méthodologique](#) *Construire un projet dans le cadre de la SRB* ;
  - l'alimentation du [centre de ressources en ligne de la SRB](#) ;
  - la mise en relation des porteurs de projet entre eux et avec des partenaires techniques ou financiers.
- Aider le comité de suivi à préciser des critères d'évaluation de l'action, en particulier les cibles à atteindre (« l'action sera un succès si... ») et les indicateurs de réalisation (« l'action avance bien si... »), sur la base des éléments figurant dans la fiche action.

### **3. Participer aux comités de suivi de la SRB** (deux par an minimum, fréquence modulable en fonction des besoins)

- Contribuer à l'évaluation des projets, notamment pour les replacer dans une perspective régionale et émettre des alertes sur des faiblesses techniques ou contradictions entre projets ;
- Aider à la décision de labelliser ou non les projets ;
- Faire remonter les difficultés rencontrées par les porteurs de projets et participer à la réflexion commune pour lever les freins identifiés.



## ZOOM : la boîte à outils SRB Nouvelle-Aquitaine

**Pour aider les pilotes d'action à mobiliser les porteurs de projet**, plusieurs outils ont été mis en place. L'ARB peut accompagner les pilotes d'action dans l'utilisation de ces différents outils.

### Outils de labellisation des projets

Le dispositif de labellisation garantit la qualité des projets par rapport aux objectifs de la SRB. Les projets sont évalués selon des critères communs, à travers une grille d'analyse permettant d'identifier des points d'amélioration et des besoins techniques.

En résumé, la procédure de labellisation est la suivante :

1. **Le porteur décrit son projet** via un [formulaire en ligne](#) et fournit les compléments d'information demandés par l'ARB pour préciser ses objectifs, sa méthode, ses indicateurs d'évaluation, ainsi que la place du projet dans le cadre de la SRB.
2. **Le projet est évalué par le comité de suivi de la SRB**. L'évaluation se fonde sur 4 critères principaux pour déterminer si le projet est pertinent, ambitieux, partenarial et mesurable.
3. **Le porteur de projet est informé de la décision du comité de suivi**. Si son projet est labellisé, l'ARB lui transmet la charte d'usage de la SRB afin d'identifier l'appartenance du projet à la mise en œuvre de la SRB sur tout support ou outil de communication lié au projet.

Les projets reconnus dans le cadre du dispositif « [Territoires Engagés pour la Nature](#) » animé par l'ARB, ou des appels à projets « [Nature et transitions](#) » et « [Zones humides](#) » pilotés par la Région Nouvelle-Aquitaine sont automatiquement labellisés.

### Outils d'aide au montage de projet

Les porteurs de projet peuvent se référer à un [document méthodologique](#) pour construire un projet répondant aux différents critères de labellisation. Rédigé selon une approche non prescriptive, il invite les porteurs de projet à se poser un certain nombre de questions et leur adresse des recommandations pour que leur projet se fasse dans des conditions favorables.

Ce document a **vocation à s'enrichir** à partir des projets examinés au fil de l'eau pour préciser des **points de vigilance** et des **conseils techniques par type de projet**. Pour le porteur de projet, ce document est :

- Un ensemble de repères pour inscrire le projet dans une **vision systémique et opérationnelle** autant que possible ;
- Un **référentiel commun**, co-construit avec les acteurs régionaux membres du comité de suivi ;
- Une production issue des **retours d'expérience** des autres projets régionaux ;
- Une **trame d'écriture** pour préparer la demande de labellisation SRB (questions communes entre le document méthodologique et le formulaire de demande).



En fonction des besoins spécifiques de chaque porteur de projet, l'ARB peut aussi apporter une aide complémentaire en ingénierie de projet (conseils personnalisés, redirection vers un dispositif d'aide particulier, ...).

### **Outils de suivi des projets et de valorisation**

Les porteurs de projet peuvent valoriser leurs actions à travers plusieurs media (vidéos, articles, courtes publications, ...) relayés sur les **différents canaux de communication** animés par l'ARB : site Internet de la SRB, infolettre mensuelle, réseaux sociaux, etc.

Les porteurs de projet volontaires pourront aussi rédiger une **fiche de retour d'expérience** à l'issue de leur projet. Cette fiche intégrera alors le répertoire des initiatives et servira notamment à inspirer ou à guider d'autres porteurs de projet intéressés par le même type de démarche.

## **CONTACTS**

Adresse générique de la SRB : [srb@arb-na.fr](mailto:srb@arb-na.fr)

Maëlle SAM YIN YANG (ARB) : [maelle.sam-yin-yang@arb-na.fr](mailto:maelle.sam-yin-yang@arb-na.fr)

Solène FAURE (OFB) : [solene.faure@ofb.gouv.fr](mailto:solene.faure@ofb.gouv.fr)

Marie ROZAT (DREAL) : [marie.rozat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie.rozat@developpement-durable.gouv.fr)

Joseph SABRA (Région) : [joseph.sabra@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:joseph.sabra@nouvelle-aquitaine.fr)